Centre Social 1 2 3 BOCAGE

Bourse de printemps 2018
Vêtements – Puériculture - Jouets

Liste n° .....

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse ....

Tel ...../...../...../...../..... **Mail :** .....@..... . .....

Code	Désignation	Couleur / Marque	Âge / Taille	Prix	Vendu
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					
M					
N					
O					
P					
Q					
R					
S					
T					
U					
V					
W					
X					
Y					
Z					
AA					
AB					
AC					
AD					
AE					
			Total page 1		

			Report page 1		
AF					
AG					
AH					
AI					
AJ					
AK					
AL					
AM					
AN					
AO					
AP					
AQ					
AR					
AS					
AT					
AU					
AV					
AW					
AX					

Total :	
Prélèvement 10% :	
Net à payer :	

Nombre d'articles déposés :	
Nombre d'articles vendus :	

- Pour vendre des articles, l'adhésion à l'association est obligatoire. Chaque adhérent pourra déposer une seule liste de 50 articles.
- Aucun article ne sera déposé, vendu ou repris en dehors des dates précisées ci-dessous
  - dépôt : vendredi 06 avril de 13h00 à 20h – **Merci de vous munir de votre carte d'adhésion**
  - vente : samedi 07 avril(10h – 18h) et dimanche 08 avril (10h – 14h)
  - retrait des invendus : mardi 10 avril de 13h00 à 19h00

  *Le samedi de **08h** à 10h, la vente est réservée aux adhérents de l'association « 1, 2, 3, Bocage ».*
- Nous nous réservons le droit de refuser tout article ne correspondant pas aux critères ci-dessous.
  - Seuls les articles enfants (0 à 16 ans), propres, en bon état, d'actualité et de saison (printemps - été) seront acceptés.
  - Les chaussures devront être attachées ensemble et ne pas être déposées dans leur boite.
  - **Les ensembles et lots (de 3 articles maximum) devront être impérativement solidarisés par un point de couture.**
  - Les jeux doivent être complets et en parfait état de fonctionnement.
- les articles devront être répertoriés sur la liste ci-dessus et décrits de manière la plus détaillée possible (marque, couleur, motif …).
- Une étiquette devra être fixée sur chaque article. Seules les étiquettes autocollantes fournies par le Centre Social à l'occasion de cette bourse peuvent être utilisées. **Toutes les anciennes étiquettes doivent être ôtées et les agrafes sont interdites. Ne pas apposer les étiquettes dans les chaussures car cela entraîne une difficulté pour les lire.**
- Les articles non repris après la date indiquée deviennent automatiquement la propriété du Centre Social qui se réserve le droit de les garder, de les revendre ou de les donner à une association caritative.
- En cas de vol ou de perte, le Centre Social décline toute responsabilité et ne remboursera en aucun cas les articles manquants.
- Le règlement des ventes, quel qu'en soit le montant, sera effectué par chèque, après prélèvement d'une commission de 10 %
- **Les vendeurs sont cordialement invités à aider au rangement de leurs articles et de l'espace de vente lors du dépôt ainsi qu'au rangement le dimanche après-midi.**

Dépôt et vérification	**Reprise et paiement par chèque**
Signature déposant : Signature vérificateur :	Signature :